



## Commission des dynamiques territoriales

### 720 - Sécurité des biens et personnes

#### 720 - Sécurité des biens et personnes - Propositions financières - Budget primitif 2018

##### Rapport n° CD/2017/083

##### Service Chef de file :

L - Mission aménagement, développement et emploi

##### Service(s) associé(s) :

##### Résumé :

Dans le cadre de la politique en faveur de la sécurité des biens et personnes, il est proposé d'inscrire des crédits de fonctionnement relatifs à la contribution départementale au SDIS, et à la participation au fonctionnement du bateau pompe transfrontalier Europa 1.

##### Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	CA réalisé HT 2016	Budget Primitif voté 2017	Projet Budget Primitif 2018
D	72010	F	Incendie et secours	30 990 870,00	30 990 870,00	30 990 870,00
D	72010	I	Incendie et secours			
D	72020	I	Gendarmerie	468 172,90	0,00	0,00
			<b>TOTAL</b>	<b>31 459 042,90</b>	<b>30 990 870,00</b>	<b>30 990 870,00</b>

##### ➤ **Contingent départemental qu'il est proposé d'attribuer au SDIS pour 2018 :**

Si l'Etat est l'acteur principal de la politique de sécurité des biens et des personnes, le Département est le premier partenaire du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), au niveau institutionnel et du financement, et notamment en application de l'article L.1424-35 du Code général des collectivités territoriales.

Avec le contingent départemental attribué chaque année au SDIS, le Département couvre en effet 40% du fonctionnement de ce service public, avec le souci constant d'améliorer la sécurité des habitants sur tout le territoire et de promouvoir l'engagement citoyen.

Pour 2018, il est proposé de décider d'inscrire des crédits à hauteur de 30 970 870 € pour la contribution départementale au budget du SDIS. Il est rappelé que l'ensemble des contributions publiques (Département, Communes et EPCI), est à nouveau maintenu au niveau de 2015, pour l'année 2018.

➤ **Proposition de participation financière au Groupement Local de Coopération Transfrontalière** pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1, en application de l'article L 115-1 du CGCT. Il est proposé de décider d'inscrire, comme en 2017 et 2016, le montant statutaire de 20 000 € sur un budget du GLCT de 80 000€ (hors dépenses de personnel).

L'effort financier du Département du Bas-Rhin matérialise le partenariat fort qui unit les deux institutions et vise à poursuivre la modernisation du SDIS en particulier concernant les chantiers suivants :

- mise en œuvre de la nouvelle organisation territoriale (7 compagnies) et opérationnelle (définition des effectifs, matériels et chaîne de commandement nécessaires pour couvrir des risques courants et particuliers) ;
- suivi avec les Communes de la couverture en points d'eau, pour améliorer la lutte contre l'incendie ;
- programme d'acquisitions immobilières visant à réduire le coût des locations et à améliorer l'efficacité des services ;
- fonctionnement de la nouvelle plateforme de mutualisation des achats publics (conventionnement entre le Département du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le SDIS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le SDEA, l'Eurométropole de Strasbourg et ses Communes ;
- projet de réforme des contributions financières des Communes, par la recherche d'une plus grande équité et cohérence ;
- promotion du volontariat (Ecole départementale) et de la citoyenneté (initiation des collégiens aux gestes qui sauvent).

L'Assemblée plénière a décidé en date du 19 juin 2017 de lancer l'expérimentation d'une initiation aux gestes qui sauvent dans les classes de 4èmes de 12 collèges du Bas-Rhin. Un bilan de cette première expérimentation aura lieu au cours du premier trimestre 2018 avec le SDIS du Bas-Rhin et l'Education Nationale. Le bilan de la convention partenariale qui court jusqu'au 30 juin 2018 permettra d'étudier les conditions d'une généralisation aux 90 collèges du Bas-Rhin.

La Commission des Dynamiques Territoriales réunie le 9 novembre 2017 a émis un avis favorable à ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide des inscriptions budgétaires pour le budget primitif 2018 de l'axe d'intervention 720 - Sécurité des biens et personnes, concernant le contingent départemental attribué au SDIS pour 2018, et la participation au groupement Local de Coopération Transfrontalière pour le fonctionnement du bateau pompe Europa 1, telles que précisées dans le rapport.*

Strasbourg, le 29/11/17

Le Président,



Frédéric BIERRY